

# « La Boucle du Hainaut », opportunité ou désastre pour la transition énergétique ?



**REVOLHT**

Conférence de presse dans le cadre de La Boucle du Hainaut  
16 novembre 2020

## Table des matières

1. La transition énergétique, une opportunité en or pour Elia.....	2
2. Démarrage sous haute tension.....	3
3. « La Boucle du Hainaut », selon Elia.....	4
4. La stupéfaction citoyenne .....	5
5. Des besoins réels surdimensionnés... ..	6
... pour le Hainaut.....	7
6. Un appétit gargantuesque et pénalisant.....	8
7. Une orgie de gigawatts pour la Belgique. Ou comment gérer l’excès.....	9
8. A 50 km au sud, la boucle est (déjà) bouclée.....	10
9. Une histoire de « Super Grids » .....	12
10. La Belgique en 2050 ? « Un rond-point électrique » selon Elia .....	13
11. Et si la lumière venait d’ailleurs ?.....	15
12. Le mystère de la ligne 150 kV .....	16
13. Chièvres, future toile d’araignée électrique ? .....	17
14. Santé, environnement, économie locale, patrimoine... ..	
Le prix fort d’une infrastructure superflue et démesurée.....	19
15. Le principe de précaution, grand oublié de « La Boucle du Hainaut ».....	20
16. Une boucle nuisible pour l’économie locale, le tourisme et le patrimoine.....	23
17. Des dégâts irrémédiables sur l’environnement et le cadre de vie .....	24
18. L’agriculture, du circuit court aux courts-circuits.....	25
19. Des citoyens sous haute tension.....	27
20. « Boucle du Hainaut », Ventilus, même combat ! .....	29
21. Trois raisons d’abandonner le projet.....	30

## 1. La transition énergétique, une opportunité en or pour Elia

En mai 2019, la ministre de l'Énergie, Marie-Christine Marghem, apposait sa signature sur le plan de développement 2020-2030 proposé par Elia, **entreprise privée « d'utilité publique »** chargée de gérer le réseau de transport d'électricité en Belgique. Ce plan d'investissements, d'un total de 5 milliards d'euros, s'inscrit dans le cadre plus large des engagements de notre pays en termes de transition énergétique. D'ici 2030, la part de production du renouvelable (éolien, solaire...) devrait en effet représenter 40% de l'électricité consommée en Belgique.

Alors que les centrales nucléaires de Doel et de Tihange devraient commencer à fermer d'ici 2025, on assiste à un basculement de la production vers l'ouest du pays, soit essentiellement les champs éoliens offshore au large de la Mer du Nord. Leur capacité – 2,3 GW – devrait atteindre 4,5 GW d'ici quelques années, auxquels s'ajoutent 1 GW d'interconnexion avec la Grande-Bretagne (via le nouveau câble sous-marin Nemo Link inauguré en décembre 2018) et le doublement de la capacité d'interconnexion avec le nord de la France via le poste d'Avelin (de 1,5 à 3,6 GW).

Pour Elia, la seule ligne ouest-est du pays (Horta-Mercator en Flandre orientale) n'a pas la capacité d'absorber une telle production d'électricité. « Si on ne fait rien », avance-t-elle, ce sera le crash assuré. Il faut « une boucle », un « maillage », pour faire circuler l'électricité. Et ajoute-t-elle, « assurer la sécurité de livraison » et « garantir l'électricité à un prix abordable ». De quoi justifier son plan de développement auprès du gouvernement.

Les trois plus gros investissements défendus par Elia concernent donc le renforcement de la connexion des parcs éoliens offshore avec le continent. Il s'agit, d'une part, de Ventilus et de « La Boucle du Hainaut », deux autoroutes électriques destinées à relier Zeebrugge à Courcelles via Avelgem. Et, d'autre part, la construction d'une deuxième prise électrique géante pour relier de nouveaux parcs éoliens prévus le long de la frontière française (MOG II, Modular Offshore Grid).

La boucle est bouclée ? Pas si vite ! Cette vision théorique d'une solution clé sur porte présentée comme la seule réponse à une nécessité impérieuse ne passera pas la rampe d'une analyse technique plus approfondie et d'une vision stratégique élargie. En témoigne d'ailleurs la mise en pratique de ces chantiers où, sur le terrain, Elia se heurte à une opposition forte de la plupart des autorités communales, des citoyens et des agriculteurs.

Ce fut le cas pour Stevin, présenté comme un maillon-clé du réseau mais qui a failli ne jamais être prêt à temps pour raison de permis ; depuis plus d'un an pour Ventilus ; et aujourd'hui pour « La Boucle du Hainaut ». A chaque fois, c'est le bien-fondé même du projet qui se voit solidement remis en cause. Fort de son mandat de gestionnaire exclusif de réseau de transport et d'expertises préliminaires dont l'indépendance est plus que douteuse, Elia semble surtout utiliser l'enjeu de la transition énergétique comme alibi au service de ses intérêts d'entreprise cotée en bourse.

## 2. Démarrage sous haute tension

Au terme d'un « diagnostic » de deux ans, au cours duquel Elia a pu ajuster son projet de « Boucle du Hainaut » auprès de **quelques acteurs** (des personnalités politiques, d'importants chefs d'entreprise comme ceux de Pairi Daiza, les intercommunales IDETA, IDEA...), Elia a transmis son dossier le 2 septembre dernier aux 14 autorités communales concernées par le tracé. A charge pour elles d'organiser cette première phase de consultation, sur base, notamment, des avis exprimés par la population.

Malgré un **démarrage plutôt discret** (quelques affiches plantées aux abords de champs, sans plus), cette étape s'est clôturée le 2 novembre dernier par un avis unanimement défavorable à l'égard du dossier, jugé, globalement, flou, vague, incomplet ou faible. En atteste, d'ailleurs, plus de 21.000 courriers et autant de questions, qui ont été adressées par les citoyens durant cette phase et auxquelles nous attendons clairement des réponses de la part d'Elia.

La balle est à présent dans le camp du gouvernement wallon, qui devra, dans un premier temps, acter la demande de révision du plan de secteur introduite par Elia. Il devra, dans la foulée, désigner un bureau d'expertise (indépendant !) chargé de réaliser un rapport sur les incidences environnementales de « La Boucle du Hainaut ». Sa mission ne sera pas mince, tant Elia n'a eu de cesse, durant la première phase de consultation, de se retrancher derrière les résultats de cette future étude d'incidences pour éluder les questions qui lui ont été posées. En théorie, l'adoption définitive du nouveau plan de secteur par le gouvernement wallon est planifiée pour 2023, au terme, notamment, d'une nouvelle enquête publique.

REVOLHT soutient que les zones d'ombre et les innombrables incertitudes planant autour de la justification même du projet de « Boucle du Hainaut », ne peuvent en aucun cas attendre les résultats du rapport sur les incidences environnementales, prévu en aval d'une acceptation de la demande de révision de plan de secteur introduite par Elia.

En l'état, le dossier a été unanimement jugé inacceptable. Il serait irresponsable de la part de l'exécutif wallon d'autoriser Elia à poursuivre la procédure de demande de révision du plan de secteur en tablant sur les résultats d'une étude d'incidences dont on sait que la portée sera limitée et n'éludera pas les questions de fond, relatives, notamment, au dimensionnement du projet au regard des besoins réels en termes de consommation énergétique ou des innovations technologiques attendues en matière de transport d'électricité.

### 3. « La Boucle du Hainaut », selon Elia

De quoi parle-t-on ? La demande de révision de plan de secteur introduite par Elia porte en réalité, à ce stade, sur l'inscription d'un **périmètre de réservation** permettant la réalisation « d'une **infrastructure d'électricité** ». C'est ce fameux « **couloir** » de 200 mètres de large (500 m à Chièvres, sans en détailler l'affectation précise, lire ci-dessous) sur une longueur de 84,8 km entre Avelgem et Courcelles.

#### Pour y faire quoi ?



(Avelgem, 3 octobre 2020)

- Une ligne à très haute tension (THT).
- Traversant 14 communes sur 84,8 km (Mont-de-l'Enclus, Celles, Frasnes-lez-Anvaing, Leuze-en-Hainaut, Ath, Chièvres, Brugelette, Lens, Soignies, Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Seneffe, Pont-à-Celles, Courcelles). Soit 201.000 habitants.
- Niveau de tension : 380.000 volts (380 kV).
- Capacité de transport : 6 GW (l'équivalent des 7 réacteurs nucléaires belges, le double de la consommation wallonne).
- Courant alternatif.
- 100% aérienne.
- 26 câbles (soit 2.200 km de conducteurs électriques).
- 250 pylônes (dont certains de plus de 60 mètres de haut) espacés d'environ 300 à 400 mètres.

A noter que, si l'on considère un rayon de 2 km de part et d'autre du corridor de réservation sollicité par Elia, ce ne sont pas 14 mais bien 19 communes impactées par « La Boucle du Hainaut ». A la liste, s'ajoutent en effet Tournai, Le Roeulx, La Louvière, Manage et Silly qui, rien qu'à elles seules regroupent 265.000 habitants.

N'oublions pas non plus les deux communes de Flandre occidentale lourdement impactées par le début de la « Boucle », soit Avelgem et Kruisbergen. **Ce qui porte à 21 le nombre de communes directement concernées par le projet d'Elia.**

#### Pourquoi ?

Selon les arguments avancés par Elia :

- Accès à une énergie verte (Accord de Paris)
- Contribuer à l'attractivité économique du Hainaut
- Empêcher un « black-out » en Hainaut

En l'état, le projet est évalué à **500 millions d'euros**.

## 4. La stupéfaction citoyenne

**Le projet de Plan National intégré Énergie Climat Belge 2021-2030** (« PNEC Belge »), approuvé par le Comité de concertation en décembre 2018, **place le citoyen au cœur du système énergétique**. Parmi les objectifs, il énonce ceux-ci : *permettre et même encourager les citoyens et les entreprises à opérer les choix qui se révéleront les plus efficaces et efficaces pour atteindre collectivement les objectifs par le biais de la participation et de l'information ; assurer la participation et la cohérence d'action de tous les niveaux de pouvoir. L'attention est portée à la concertation, à la cohérence entre les niveaux de compétence, à l'inclusion et à la communication pour obtenir un résultat positif.*

Le « **dossier de base** » transmis par Elia (344 pages et un dossier cartographique mis en ligne deux jours à peine avant l'échéance de la phase d'avis citoyen ! ) est à l'exact opposé de ces objectifs et s'apparente davantage à une plaquette promotionnelle qu'à un document technique complet, impartial et rigoureux, émis par une entreprise dite « d'utilité publique » permettant de se forger un avis éclairé, d'explorer l'ensemble des alternatives et d'élaborer la meilleure réponse possible pour atteindre un objectif commun.

L'imposition d'un modèle prétendument nécessaire, une démonstration incomplète et fallacieuse, le manque ou la rétention d'informations, l'annulation des séances publiques d'informations (remplacées par des entretiens téléphoniques), l'enlèvement des avis d'enquête publique avant la fin de ladite enquête, l'absence de réponse aux courriers envoyés sur l'adresse de contact, l'impossibilité de répondre à un certain nombre de questions tant des conseillers communaux que des citoyens sont autant d'entorses au PNEC.

Si Elia souhaitait imposer ses choix de tracé et ses options techniques, elle ne s'y serait sans doute pas prise autrement. A l'inverse, les faiblesses de son dossier de base ont créé une stupéfaction générale parmi les citoyens, amenés à pointer les zones d'ombre du dossier et à multiplier les analyses techniques.

A seul titre d'exemple, épinglons les cartes fournies dans le dossier, qui curieusement omettent de mentionner certaines infrastructures existantes, des habitations, voire des rues. Or, Elia assure vouloir limiter au maximum le passage en surplomb de zones d'habitation, qui ne représenteraient « que » 3 % du trajet contre 91 % de zones agricoles. Comment est-il possible de ne pas pouvoir fournir de chiffres précis au terme de deux ans de travail de constitution de dossier ?

En l'espace de deux semaines, des citoyens ont estimé sur base de logiciels cartographiques le nombre de maisons impactées par cette ligne THT, en répartissant celles-ci selon leur distance du corridor : 0 mètre, moins de 125 m, moins de 200 m, moins de 400 m, moins de 600 m, moins d'1 km, moins de 2 km (l'impact diminue au fur et à mesure de la distance, mais les

experts immobiliers estiment que la valeur d'un bien peut être impactée jusqu'à 2 kilomètres d'une ligne THT).

**Pour l'ensemble des communes impactées, cela représente 253 maisons sous le corridor, 407 à moins de 125 m, 335 à moins de 200 m, 1.525 à moins de 400 m, 1.593 à moins de 600 m, 4.983 à moins de 1 km, 19.194 à moins de 2 km. Ceci représente, pour le tronçon wallon, environ 27.000 habitations (contre 18.000 dans le dossier de base d'Elia).**

Certes, le tracé d'Elia évite les grosses agglomérations, mais certainement pas les zones urbanisées, lesquelles, d'un point de vue réglementaire, regroupent les zones d'habitat, les zones d'habitat à caractère rural, les zones d'habitat vert, les zones de services publics et d'équipements communautaires, les zones de loisirs, les zones d'activité économique, les zones d'enjeu régional, les zones d'enjeu communal... Une estimation en ce sens amènerait le taux de zones urbanisées survolées, traversées ou impactées par Elia à un indice clairement supérieur aux 3% avancés dans son argumentaire.

**Par ailleurs, en ce qui concerne les zones agricoles, ce ne sont pas moins de 25 fermes et 17.000 hectares de terres impactées.**

## 5. Des besoins réels surdimensionnés...

Dans son argumentaire général Elia présente la Boucle du Hainaut comme indispensable. En revanche, à aucun moment dans son dossier, la société ne parvient à démontrer **de façon claire et objective**, études à l'appui, la nécessité de ce projet, par-delà son enjeu économique et un positionnement concurrentiel sur le marché européen, s'agissant là d'un intérêt privé, non public.

La CREG, le régulateur du marché de l'énergie et du gaz, ne disait pas autre chose en reprochant à Elia de ne pas être réaliste dans son analyse de l'avenir énergétique du pays. Aucun des scénarios présentés dans ses études ne correspond à une éventuelle situation future réaliste pour la Belgique. La CREG mettait par ailleurs en doute l'objectivité d'Elia qui, non neutre, a davantage intérêt à voir son réseau maintenu et renforcé.

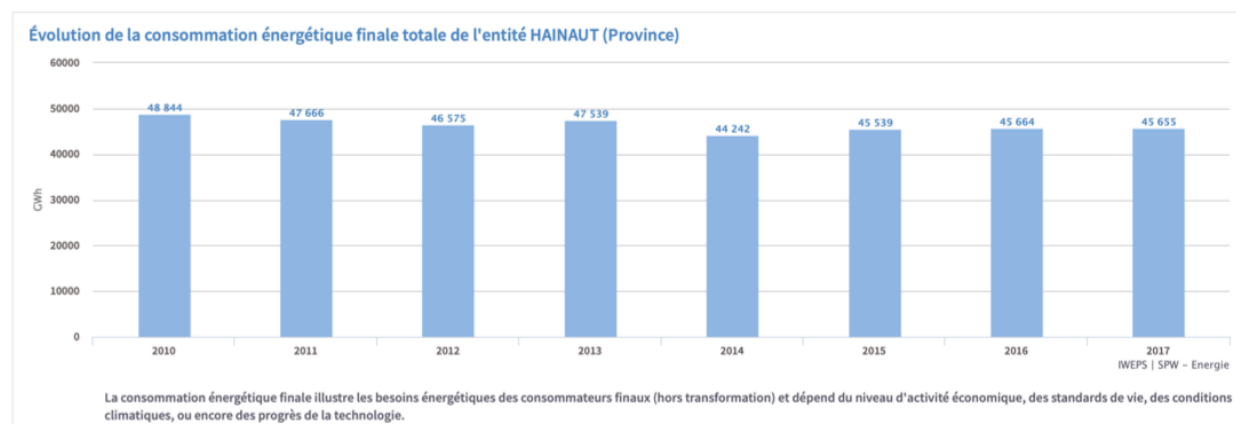
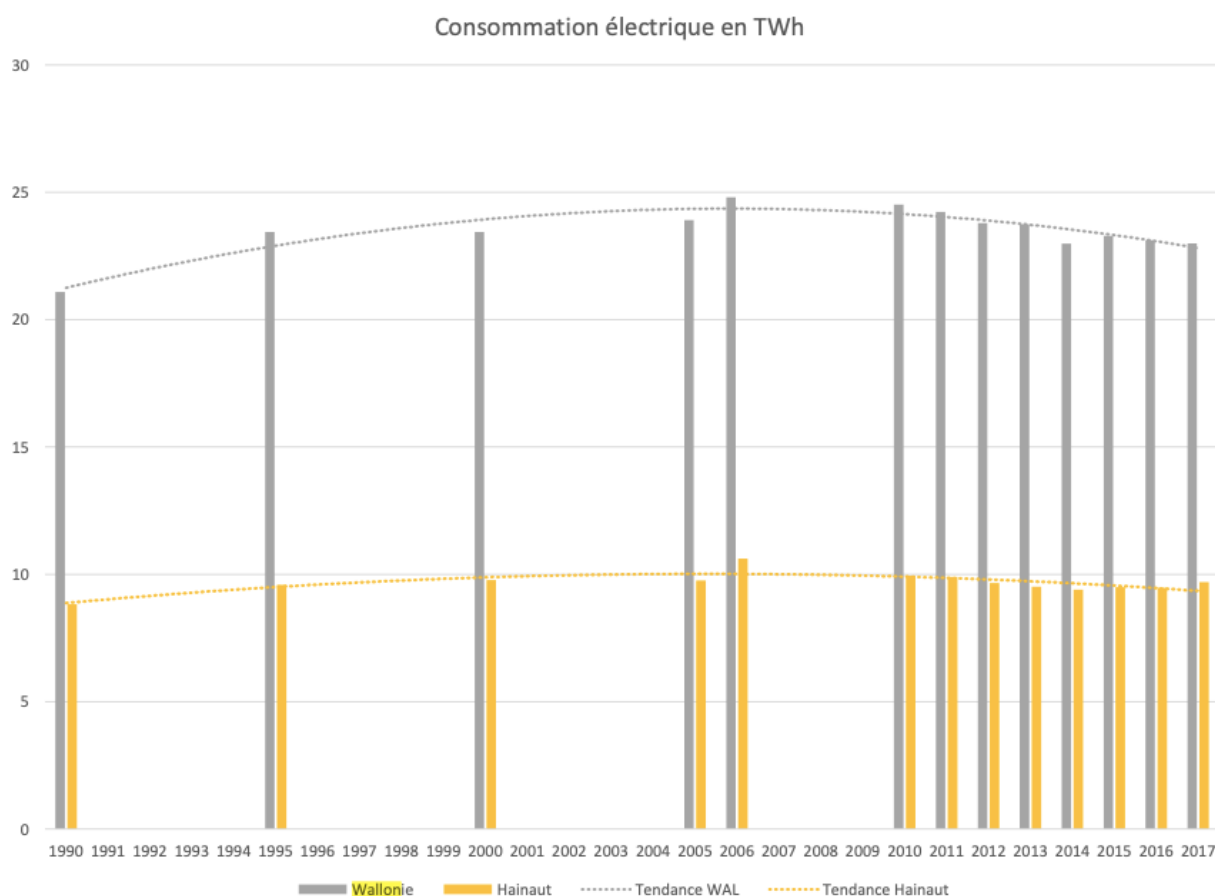
En réalité, **Elia introduit une confusion entre « quantité d'énergie produite » et « besoins énergétiques »**. Qu'une quantité d'énergie produite augmente ne justifie pas nécessairement que celle-ci soit distribuée partout, en tous lieux. La seule raison qui puisse justifier une distribution (et donc la création de nouvelles lignes THT) est qu'il y ait un besoin réel, qui l'appelle. À ce moment seulement, Elia pourrait prétendre à sa mission d'utilité publique. A défaut de l'assurance d'un tel besoin, ce projet n'a pour enjeu qu'une stratégie économique servant pour seuls intérêts ceux de la SA Elia Asset.



## ... pour le Hainaut

Or, depuis la genèse de son projet, Elia tente de justifier la « Boucle du Hainaut » en mettant en avant le risque de « black-out » pour cette province, sous-entendant, sans le démontrer, que les besoins en termes de consommation augmenteraient.

Que nous disent les chiffres du SPW-Energie ? L'inverse ! Entre 2010 et 2017, le nombre de GWh consommés dans le Hainaut a chuté de 48.844 à 45.655.





On notera, au passage, que pour « soutenir le développement économique du Hainaut », Elia a choisi de faire passer la ligne THT par les 14 communes qui sont parmi les plus faibles consommatrices en électricité, à l'inverse de Tournai, Baudour, Mons ou Obourg, précisément là où se situe le plus haut potentiel de forte croissance économique.

Non, le Hainaut n'éprouve pas le besoin impérieux d'une « Boucle » de 6 GW à 380 kV pour subvenir à ses besoins !

Ce projet répond avant tout à une volonté de mise à jour de l'infrastructure de transport d'énergie pour garantir un positionnement concurrentiel d'Elia sur un marché globalisé, et non, à preuve du contraire, à un besoin des populations.

Les études de prévision des augmentations de ces besoins n'ont pas été faites, ou n'ont pas été fournies. En ce sens, à aucun moment le caractère indispensable du projet n'est démontré. Si toutefois la nécessité d'un approvisionnement pour ces régions en énergie éolienne offshore était avérée, des solutions de transport autres existent (optimisation d'infrastructures et utilisation de couloirs existants, notamment).

Dès lors, il est faux, et ce sur plusieurs points, d'avancer que l'absence de révision du plan de secteur ne permet pas d'assurer un développement durable et attractif du territoire, contrairement à ce qu'avance Elia.

## 6. Un appétit gargantuesque et pénalisant

Le choix d'Elia d'établir la puissance de transport, tant de Ventilus que de « La Boucle du Hainaut », à 6 GW sans pouvoir la justifier par un besoin réel en termes de consommation, a des conséquences directes sur les choix techniques présentés comme « incontournables ». A commencer par l'option du 100 % aérien en courant alternatif, dont les impacts sanitaires, environnementaux ou sur le cadre de vie sont extrêmement lourds.

En plaçant la barre à 6 GW, Elia écarte d'emblée l'option d'une ligne enterrée en courant continu (comme c'est pourtant le cas pour Alegro ou pour le réseau géré par sa filiale allemande, 50 Hertz) arguant que ce type d'infrastructure ne peut supporter qu'une puissance de transport de 2 GW maximum.

Si REVOLHT marque son opposition globale au projet, que « La Boucle du Hainaut » soit enterrée ou non, elle ne peut s'empêcher de penser que 281.000 personnes, réparties dans 21 communes, devront subir les lourdes conséquences des appétits démesurés d'Elia, dont le projet ne relève à l'évidence plus de l'utilité publique.

## 7. Une orgie de gigawatts pour la Belgique. Ou comment gérer l'excès

REVOLHT a pris sa calcullette.

**Le besoin de puissance d'électricité pour la Belgique s'établit à 12 GW (maximum 14 GW lors de pics). Pour la Wallonie, il s'établit à 3 GW (maximum 4 GW lors de pics).**

On sait donc qu'Elia propose d'en faire passer 9 d'ouest en est. Comment ? Grâce à l'éolien offshore en Mer du Nord (soit actuellement 2,3 GW, auxquels s'ajouteront 2,1 GW via un futur parc). Ajoutez-y 1 GW d'interconnexion avec la Grande-Bretagne (via le nouveau câble sous-marin Nemo Link inauguré en décembre 2018) et le doublement de la capacité d'interconnexion avec le nord de la France via le poste d'Avelin (de 1,5 à 3,6 GW).

Mais, en parallèle, son homologue français, RTE, renforce, lui aussi, sa capacité d'interconnexion avec ses voisins européens, dont la Belgique. Cinq axes sont concernés d'ici à l'horizon 2030-2035 : Avelin/Mastaing-Avelgem-Horta (qui passeront de 4,3 à 6,8 GW). Et les axes Moulain-Aubange, Lonny-Achêne-Gramme, Chooz-Monceau, qui, eux, passeront de 4,3 à 5,3 GW.



Au total, la capacité d'interconnexion avec la France n'est donc pas de 3,6 GW mais bien de 12 GW ! De quoi, en fait, assurer 86 % des besoins de puissance de la Belgique, alors que celle-ci en produit déjà 15 (avec ses centrales TGV et nucléaires).

Ce n'est pas tout. A cela s'ajoutent les flux vers et venant d'Allemagne, soit 1 GW via Alegro qui vient d'être inauguré, et 1 GW supplémentaire promis avec Alegro II.

Idem depuis et vers les Pays-Bas (axes Brabo II et Brabo III, renforcement du Zandvliet, Rilland, Van Eyck-Maasbracht) où la capacité totale d'échange atteindra 5,4 GW.

**En imaginant que la Belgique pourrait bel et bien avoir besoin de 3,6 GW venant de France, que fait-on des 8,4 GW restants ? Pour Elia, la réponse est claire : on exporte.**

On est loin, très loin, des besoins réels pour la Belgique, et encore moins pour le Hainaut, dont la « Boucle » apparaît très clairement comme une autoroute électrique plus qu'un support d'approvisionnement en cas de « black-out » ou un levier de développement au seul bénéfice de la province.

Ventilus est présenté comme offrant des opportunités pour le développement économique local et le raccordement d'une interconnexion additionnelle avec d'autres pays. Or, ce raccordement ne sera facilité voire possible qu'à la condition de la réalisation de « La Boucle du Hainaut », qui n'est autre qu'une poursuite du tracé : « La Boucle du Hainaut » s'inscrit dans la continuité de Ventilus. Ces deux infrastructures sont *in fine* deux phases d'un même projet, dont l'intention première est de servir d'autoroute pour faire transiter l'énergie dans un maillage européen.

« La Boucle du Hainaut » n'a en réalité rien d'hennuyère (à l'exception de ses impacts). Sous prétexte d'utilité publique, elle n'a pour seule ambition d'être une autoroute destinée à assurer le transit massif d'électricité au sein du marché européen de l'énergie.

## 8. A 50 km au sud, la boucle est (déjà) bouclée

Et si la boucle était en réalité d'ores et déjà bouclée ? Ce ne sont pas les cartes présentées dans le dossier de base d'Elia qui permettront de l'affirmer. Incomplètes, elles plaideraient en effet pour la réalisation d'un nouveau couloir permettant de relier Avelgem à Courcelles.

Or cette boucle existe déjà, à quelques dizaines de kilomètres plus au sud. Elle part d'Avelgem, rejoint Avelin (au sud de Lille), file vers Mastaing (au sud de Valenciennes) pour ensuite rejoindre Lonny (au nord de Charleville-Mézières). De là, elle rejoint le réseau belge vers Tihange (via Achêne). Soit un tracé parallèle à « La Boucle du Hainaut », et dont le maillon Avelgem-Avelin vient d'ailleurs d'être renforcé par Elia et son homologue français, RTE.



Pour contribuer à la réalisation du marché intérieur de l'électricité et garantir un niveau optimum de sécurité mutuelle entre les réseaux belge et français, RTE et Elia avaient en effet décidé conjointement, début 2003, de renforcer l'interconnexion en équipant d'un deuxième circuit de 400 kV la ligne existante Avelin-Avelgem, et en réalisant les connexions nécessaires vers Mastaing pour utiliser au mieux la capacité de ce nouvel axe. La solution d'un renforcement de cet axe a été retenue en raison d'un très faible impact environnemental et de coûts et délais moindres (selon les auteurs du projet).

L'axe Avelin-Mastaing-Lonny est composé de deux lignes, de 225.000 et 400.000 volts. Sa puissance irait jusqu'à 3,5 GW. Certes, ce sont 2,5 GW de moins que ce que les 6 GW exigés par Elia. Sauf que, pour rappel, cette puissance ne correspond à aucun besoin d'utilité publique.

Pourquoi Elia ne propose-t-il pas cette option ? La réponse est au point suivant...

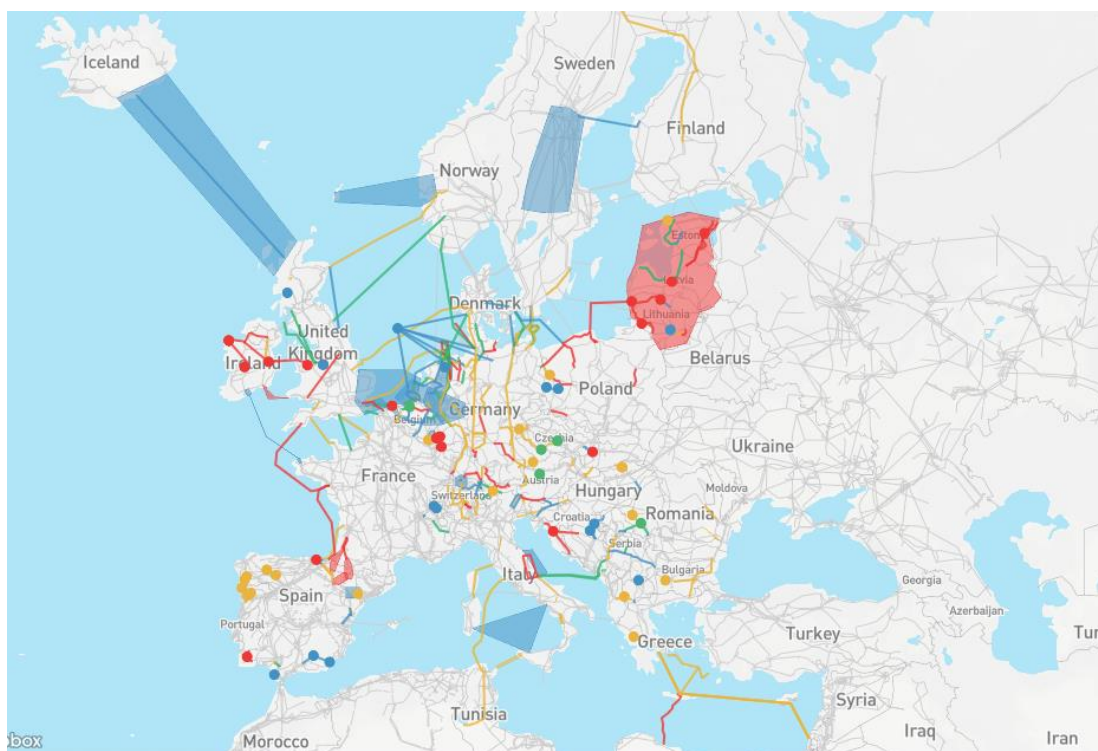
## 9. Une histoire de « Super Grids »

On dézoome. Après le Hainaut, la Région wallonne, la Belgique, **cap sur l'Europe**.

Le Conseil européen d'octobre 2014 a appelé tous les États membres à atteindre une interconnexion d'au moins 10 % de leur capacité installée de production d'électricité d'ici à 2020. Cela signifie que chaque État membre devra avoir mis en place des interconnexions qui permettront de transférer au moins 10 % de l'électricité produite vers les pays voisins. Cet objectif a, entre-temps, été revu à la hausse et est désormais fixé à 15%.

**Une question de solidarité** : en cas de défaillance d'une centrale ou de conditions météorologiques extrêmes, les États membres doivent pouvoir compter sur leurs voisins pour importer la quantité d'électricité qui leur est nécessaire. Or, les achats et ventes transfrontaliers d'électricité nécessitent certaines infrastructures. Il est donc essentiel, indiquent les chefs d'Etat et de gouvernement européens, de connecter les systèmes électriques isolés pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et pour créer, à l'échelle de l'UE, un marché de l'énergie pleinement intégré.

**Autre souci** : les meilleures zones pour la production d'électricité de sources renouvelables sont souvent situées à des endroits où la densité de réseau électrique est faible. Il faut donc les interconnecter, à coup d'**infrastructures gigantesques**. C'est ce qu'on appelle les « **Super Grids** », des réseaux de transport d'électricité à l'échelle continentale. Ils accompagnent les besoins de sécurisation de l'approvisionnement, d'acheminement à grande échelle de l'énergie électrique de sources renouvelables et d'échanges commerciaux transfrontaliers.



(Source : <https://tyndp.entsoe.eu/tyndp2018/projects/>)

**Et la Belgique, au milieu de tout cela ?** Précisément, elle est pile-poil au centre du jeu, tel un carrefour d'autoroutes électriques reliant les quatre coins de l'Europe, depuis l'Islande jusqu'en Espagne, de la Mer du Nord à la Baltique, de la France vers la Scandinavie...

Pour Elia, dont le métier de base consiste à transporter de l'électricité, c'est du pain béni, une mine d'or providentielle. C'est d'ailleurs déjà le cas pour l'est de l'Allemagne dont sa filiale, 50 Hertz, détient le monopole du transport d'électricité, et où Elia est en train de finaliser l'interconnexion de deux « Super Nodes ».

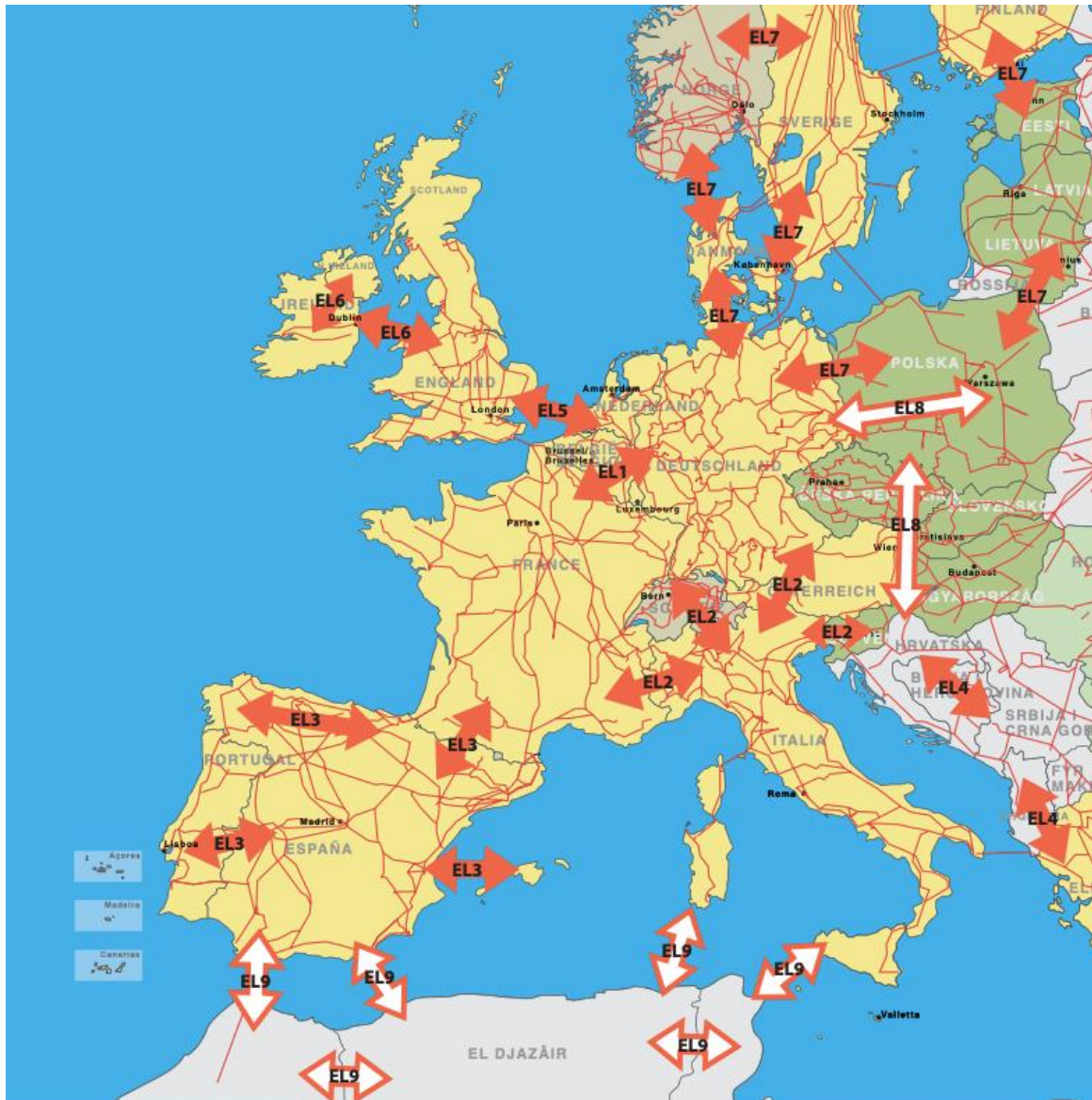
Autant dire que, pour renforcer sa position stratégique en Europe et pour garantir de belles courbes de croissance pour son business et ses actionnaires, Elia a farouchement intérêt à contrôler elle-même ces transferts massifs de flux (et non pas, par exemple, de les « déléguer » via une infrastructure existante gérée par RTE). Ventilus et « La Boucle du Hainaut » sont à ce titre ses meilleurs gages de croissance. D'autant que, d'ici 2050, les capacités de l'éolien allemand, scandinave ou britannique seront telles que la puissance de transport prévue depuis son Hub de Zeebrugge (12 GW d'ici 2030) ne seront plus à la hauteur. Elia n'aura plus qu'à sortir de ses cartons le doublement de capacité de « La Boucle du Hainaut ».

**Le gouvernement wallon a-t-il toutes les garanties que la modification du Plan de secteur soumise par Elia ne transforme pas la transition énergétique en désastre sanitaire, environnemental, économique et social ?**

## 10. La Belgique en 2050 ? « Un rond-point électrique » selon Elia

« La Boucle du Hainaut » est inlassablement présentée comme une urgence impérieuse. Une urgence toute relative... Les premiers projets similaires font en réalité déjà leur apparition dans certains documents techniques dès les années 90. En 2003, la DG Energie de la Commission européenne publie un « background paper » sur les réseaux transeuropéens d'énergie dans lequel elle évoque 10 projets jugés prioritaires (« TEN-E priority projects »), joliment baptisés EL1, EL2, EL3...





Le « EL1 », c'est pour la Belgique... Le document indique : « **La capacité de transit à travers la Belgique est également d'une importance cruciale, garantissant une capacité suffisante pour acheminer l'énergie de la France vers les Pays-Bas et finalement vers l'Allemagne.** » Concrètement, ces chantiers ont depuis été réalisés (renforcement Avelin-Avelgem et Alegro).

Mais le ton est donné. Pour Elia, sa « Boucle » est inscrite dans les astres. Jusqu'à construire une vision de la Belgique en 2050, basée sur des projections établies dans les années 90... En juin 2017, l'entreprise publiait sa contribution au débat sur l'avenir énergétique de la Belgique (« Elias's view on Belgium's Energy Vision for 2050 »). Voici donc comment elle s'imagine notre pays dans 30 ans : « **La Belgique en 2050 : un rond-point électrique pour l'Europe... Pas seulement pour une société décarbonisée mais aussi pour garder une économie compétitive** ».

Elia ressasse un scénario imaginé il y a plus de 20 ans, comme si, entre-temps, la vision stratégique, les enjeux et les innovations technologiques n'avaient pas évolué.



## 11. Et si la lumière venait d'ailleurs ?

La dépendance à ces giga réseaux d'électricité, comme on a autrefois créé celle au pétrole, est-elle la seule voie possible pour assurer la transition énergétique de manière harmonieuse, respectant notre cadre de vie, notre santé, notre environnement, intégrant les nouveaux modes de consommation et les innovations technologiques en matière de production locale, de stockage ?

Heureusement, la réponse est non ! Pas plus que l'alternative Avelin-Lonny, ces pistes ne figurent toutefois pas, ou sont à peine effleurées, dans le dossier de base présenté par Elia.

### Quelles sont ces pistes ?

Au rayon non renouvelable, il y a d'abord celle lancée par le Fédéral destinée à compenser, partiellement, la fermeture des réacteurs nucléaires en Belgique qui, selon Elia, créerait un déficit de 3,9 GW. Le projet table sur la construction de 4 nouvelles centrales Turbine-Gaz-Vapeur (de 0,87 GW chacune), soit un potentiel de puissance de production de 3,5 GW.

Côté renouvelable, Elia n'a pas pu démontrer, durant la première phase de consultation, que ORES n'était pas apte à adapter son réseau de distribution local pour accueillir toutes les énergies renouvelables terrestres et rester, dès lors, sur des infrastructures de transport moins puissantes et donc, moins nuisibles.

Réussir la transition énergétique, dans un monde durable, comme le scande la plaquette promotionnelle de « La Boucle du Hainaut », passe aussi, surtout, par d'autres pistes que celles de « Super Grids » prenant la forme de giga lignes à très haute tension quadrillant le paysage européen comme autant de balafres aux impacts nuisibles.

En réalité, cela s'appelle l'innovation technologique. Elle ne mérite pas une ligne dans le dossier de base transmis par Elia qui, du coup, se place d'ailleurs en porte-à-faux avec le plan wallon Energie Climat 2030, adopté le 28 novembre 2019, et qui marque clairement la volonté d'envisager d'autres alternatives aux infrastructures lourdes de transport d'électricité telles qu'on a pu les développer au XXe siècle.

Ce document indique notamment ceci : « Lors de l'élaboration de leur plan d'adaptation, les gestionnaires de réseaux envisagent notamment les mesures de gestion intelligente du réseau, de gestion active de la demande, d'efficacité énergétique, d'intégration des productions décentralisées et d'accès flexibles pour permettre d'éviter le renforcement de la capacité du réseau ». Le gouvernement a par ailleurs établi un cadre réglementaire permettant de soutenir les projets innovants : « Les projets pilotes pouvant être autorisés sont en droite ligne avec la politique énergétique européenne puisqu'ils doivent notamment avoir trait aux domaines suivants : efficacité énergétique, flexibilité de la demande, optimisation du développement, de

la gestion de la production décentralisée et de la promotion de l'autoconsommation locale et des circuits courts. »

Le gouvernement, en phase avec la volonté de la Commission européenne, insiste également sur le développement de communautés d'énergie renouvelables, perçues comme une réelle piste de relocalisation de production d'énergie verte. En effet, précise le Plan Energie Climat, « *la consommation collective d'énergie verte produite localement permettra notamment de limiter l'injection d'électricité sur le réseau de transport local et de distribution en favorisant les circuits courts. Elle permettra également de pallier les difficultés d'intégration au réseau des énergies dites intermittentes par une autoconsommation collective locale et raisonnée pouvant être accompagnée de moyens de stockage adaptés aux besoins particuliers et collectifs.* »

**A ce titre, « La Boucle du Hainaut » apparaît résolument comme une infrastructure du passé, alors que ses nuisances impacteront plusieurs générations.**

Qu'en est-il des solutions de stockage, centralisées ou décentralisées, sur les réseaux, alors que de nombreuses expériences en ont démontré la faisabilité ?

Qu'en est-il aussi de l'hydrogène, dont le potentiel en termes de transition énergétique « zéro carbone » constitue une opportunité stratégique pour les entreprises belges et wallonnes. La Région wallonne parle même d'« *une carte maîtresse dans le jeu énergétique* ».

Qu'en est-il enfin de ces fameuses communautés d'énergie renouvelable qui, lors des séances de questions-réponses organisées par les différents conseils communaux, semblaient bien embarrasser les représentants d'Elia ?

Afin d'éviter qu'une infrastructure du passé ne freine ces innovations et les ambitions wallonnes, belges et européennes, REVOLHT demande au gouvernement wallon d'initier sans attendre des contre-expertises indépendantes visant à explorer de réelles alternatives à « La Boucle du Hainaut », au service d'une vraie transition énergétique « réussie dans un monde durable ». Dans l'attente d'une vision stratégique plus large, la procédure de demande de révision du Plan de secteur doit être abandonnée.

## 12. Le mystère de la ligne 150 kV

Pour déterminer le tracé de la « Boucle du Hainaut », Elia a, entre autres, choisi de suivre des infrastructures existantes.

Quitte à les déplacer ? Oui...

C'est le cas de la ligne 150 kV existante reliant Avelgem à Ath (Ormeignies), en passant par Mont-de-l'Enclus, Celles, Frasnes-lez-Anvaing et Leuze-en-Hainaut. La future ligne 380 kV emprunterait bien le même tracé, sauf que la ligne 150 kV serait préalablement démantelée.

Pour en faire quoi ? L'enterrer, assure Elia. Non pas dans le sens « supprimer », bien sûr.

Oui mais, l'enterrer où ? En dessous de la future THT ? Non, ce n'est pas possible, précisera plus tard Elia (une question de champs électromagnétiques...). Elle sera donc déplacée.

Ah, et pour aller où ? Mystère !

Le dossier de base ne le précise pas, ce chantier-là ne rentrant pas dans le périmètre de la demande de révision du plan de secteur. Et à ce stade, personne n'est en mesure de le dire, au grand dam, parfois, des responsables politiques locaux qui apprendront, médusés, qu'Elia a prévu d'enterrer la ligne sous les voiries communales. Aucune demande n'aurait été introduite. Ce que l'on sait, c'est qu'Elia sollicite les propriétaires de terres situées aux abords (non pas directs mais élargis) de la ligne existante. Dans quel but ? Proposer des « Options de servitude » à un prix dérisoire. Leurs méthodes ? Des agriculteurs nous ont rapporté qu'ils déclareraient aux propriétaires que d'autres voisins sont d'accord et ont déjà signé les documents. Vous aurez compris que ce n'est pas le cas ! Plus ils épongent de refus, plus ils s'éloignent du tracé de la 150 kV existante... Etrange, non ?

Quoi qu'il en soit, selon le planning envisagé par Elia, les travaux devront être finalisés avant 2025, histoire de laisser le champ libre à la ligne 380 kV, laquelle suivra donc bien une infrastructure existante... qui n'existera plus. A tout le moins, pas là où elle était.

Pour les riverains des 30 premiers km de tronçon de « La Boucle du Hainaut », ce sera donc la double peine : une ligne de 380 kV au-dessus, une autre de 150 kV « quelque part » en dessous.

### 13. Chièvres, future toile d'araignée électrique ?

La procédure de révision de plan de secteur introduite par Elia vise, pour rappel, à inscrire un périmètre de réservation nécessaire à la réalisation d'une infrastructure principale de transport d'électricité, en l'occurrence une liaison électrique aérienne d'une capacité de transport de 6 GW à une tension de 380 kV. Le « couloir » en question aurait 200 m de large.

A Chièvres, ce « corridor » se transforme en un espace de 500 m de large. Dans le dossier de base, Elia se justifie : « *Ces élargissements sont nécessaires pour donner une flexibilité suffisante à la réalisation technique future du projet sous-tendu par la demande. En effet, en fonction du type de pylône qui sera utilisé, les angles maximums possibles entre les conducteurs*

*situés en amont et en aval d'un pylône sont variables. La largeur du périmètre a dès lors été élargie dans les zones de forte contrainte d'angle (bifurcation importante du périmètre) pour s'assurer que l'implantation des futurs pylônes soit techniquement réalisable dans le périmètre sollicité. »*

500 mètres pour amorcer un virage ? Pas si vite ! Les vraies raisons sont ailleurs...

Sur le territoire de Chièvres, le long de la ligne TGV, aux limites de Tongre-Notre-Dame et Ormeignies (Ath) existe déjà un poste « haute tension » exploité par Elia. En 2017, l'entreprise avait déjà sollicité, et obtenu, un permis unique pour quelques aménagements a priori anodins : du déboisement, des voiries internes, la pose de clôture. Mais aussi : « *construction d'une logette pour un nouveau transformateur déphaseur 150/150 kV – 250 MW* », « *mise en place de nouvelles travées transformateur déphaseur et installation de nouveaux équipements électriques* ».

Que se trame-t-il donc entre les tronçons IV et V de « La Boucle du Hainaut » ? C'est la question posée des dizaines de fois à Elia par les citoyens. Et à laquelle le gestionnaire a finalement dû admettre que ce périmètre constituait... « **une opportunité** ».

Il faut en réalité se plonger dans le Plan de Développement Fédéral 2020-2030 du gestionnaire pour avoir une réponse claire sur ses intentions. « *Elia confirme l'installation en cours d'un transformateur-déphaseur 150/150 kV d'une puissance de ± 250MVA. Cet équipement permettra à Elia de gérer les flux entre les postes 150 kV du Hainaut et la Flandre-Occidentale induits par le niveau de charge important en Hainaut, les productions d'énergie renouvelable en Flandre Occidentale, la disparition des unités de production classiques en Flandre Occidentale et l'utilisation limitée, voire la disparition annoncée, d'unités de production dans le Hainaut. (...) Sans transformateur-déphaseur, les flux pourraient provoquer d'importantes surcharges sur les lignes 150 kV entre ces deux postes. (...) Ce nouvel élément est d'autant plus nécessaire maintenant que la consommation d'un utilisateur du réseau dans la région de Baudour va considérablement augmenter, et ce, probablement à partir de 2019.* » **Pour info, l'utilisateur en question n'est autre que le « data center » de Google.**

A force d'insister, un responsable d'Elia a confirmé à un de nos membres que « l'opportunité » était qualifiée comme telle, car, en tant qu'infrastructure existante, la station de transformation permettrait de réaliser un point de distribution à l'horizon 2040. Et donc ? Et donc, « il suffirait » en effet à Elia d'envisager un immense transformateur permettant de baisser la tension de 380 kV de « La Boucle du Hainaut » pour la réinjecter ensuite, via la station existante.

**L'élargissement du périmètre de réservation de 200 à 500 mètres n'a donc rien d'anodin.** Pas plus que les vellétés d'Elia sur les terrains qui jouxtent cet espace. A plusieurs sources, REVOLHT a pu en effet valider qu'Elia était... d'ores et déjà propriétaire du terrain où se situe la station de transformation 150 kV et où un espace libre d'environ 4 hectares épouse l'élargissement du périmètre de réservation en question.



Ceci relève bel et bien d'une tentative d'agenda caché de la part d'Elia, qui, à aucun moment, ne précise ses intentions dans le dossier de base et sa demande de révision de Plan de secteur.

Le sort de la station de Chièvres mérite la plus haute vigilance des autorités publiques, tant locales que régionales. A l'instar d'Avelgem ou de Courcelles, dévastées par des dizaines de pylônes de câbles partant dans tous les sens, REVOLHT craint que Tongre-Notre-Dame et Ormeignies soient un jour au cœur d'une toile d'araignée électrique, jouxtant une ligne TGV, une ligne 380 kV, la station « haute tension » et un transformateur. Et pourquoi pas une future centrale « turbine gaz vapeur » (TGV) sachant que, non loin, passe la tristement célèbre canalisation de gaz de Fluxys filant vers Ghislenghien.

Si ce scénario catastrophe ne figure pas tel quel dans la demande de révision du Plan de secteur, à l'inverse, une fois adopté, le futur Plan de secteur ouvrirait toutes les portes à Elia pour concrétiser son « opportunité ».

## 14. Santé, environnement, économie locale, patrimoine... Le prix fort d'une infrastructure superflue et démesurée

Comme expliqué, Elia n'a pas su faire la démonstration, ni de l'utilité publique, ni du besoin réel en termes de consommation d'une ligne à très haute tension (380 kV) d'une puissance de transport de 6 GW entre Avelgem et Courcelles.

Pire, Elia n'a pas réussi à convaincre que « La Boucle du Hainaut » ne présenterait aucun danger pour la santé, en particulier pour les risques de leucémie infantile.

Pour REVOLHT, ce dossier est donc tout simplement irrecevable. L'absence de justification ET les dangers sanitaires de ce projet ne peuvent amener qu'à une seule et unique issue pour tout responsable politique : le refus de la demande de révision du Plan de secteur introduit par le gestionnaire du réseau d'électricité.

Sans aucun intérêt pour le Hainaut, ses habitants devront en revanche subir les impacts à la hauteur de la démesure du projet de « Boucle ». Le prix à payer pour « une transition énergétique réussie dans un monde durable », selon Elia, est particulièrement lourd : une balafre indélébile sur 85 km, des dommages environnementaux irréversibles, des dégâts irréparables pour l'économie locale et les exploitations agricoles, une dépréciation immobilière inévitable, une dégradation tragique du patrimoine historique et paysager... Bref, un désastre.

La liste est longue, mais on épingle quelques-uns de ces impacts. A commencer par la santé.

## 15. Le principe de précaution, grand oublié de « La Boucle du Hainaut »

**La santé, c'est d'abord un droit, bétonné dans l'article 23 de la Constitution** : « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. », ce qui implique, entre autres, « le droit à la protection d'un environnement sain. »

**Mais la santé, c'est aussi un devoir.** Quand elle ne peut être garantie, le principe de précaution doit être appliqué (convention de Rio, 1992).

**Elia semble avoir oublié tant les droits que ses devoirs.** Elle n'a en tout cas pas donné tous les gages permettant d'affirmer le contraire.

Les champs électriques et magnétiques génèrent un courant électrique dans le corps humain, entraînant pour effets des perturbations de divers ordres, notamment du fonctionnement du système visuel, nerveux et musculaire. À l'heure actuelle, il n'y a pas, au niveau fédéral ou wallon, de législation particulière limitant les champs magnétiques à très basse fréquence produits par les liaisons de transport et de distribution d'énergie électrique. La valeur limite est donc de 100  $\mu\text{T}$  (valeur limite d'exposition maximale, pour l'Europe), contre 20  $\mu\text{T}$  en Flandre. Celle-ci envisage d'ailleurs de revoir sa copie à 0,4  $\mu\text{T}$ . **À ce jour, le Wallon peut donc être soumis à une exposition 5 fois plus importante que le Flamand, et ce facteur pourrait passer à 250.** A ce titre, REVOLHT demande que le Gouvernement Wallon prenne position quant aux normes d'émission et d'exposition aux rayonnements électromagnétiques.



X ← www.elia.be → ...

## Santé

Les recherches menées depuis plus d'une trentaine d'années n'ont pas pu mettre formellement en évidence un risque éventuel pour la santé en cas d'exposition à des champs électromagnétiques de basse fréquence. Elles n'ont pas non plus permis de l'exclure. C'est pourquoi de nombreux chercheurs se penchent encore aujourd'hui sur la question de l'effet des champs magnétiques sur la santé, tant à court qu'à long terme.

Des études épidémiologiques attestent depuis longtemps de l'existence d'un lien statistique faible, mais néanmoins significatif, entre une exposition prolongée à des champs magnétiques de basse fréquence générés par le réseau à haute tension et un risque accru de leucémie chez l'enfant.

Il est question ici d'une exposition résidentielle sur une longue période à des champs magnétiques dont la valeur moyenne dépasse les 0,3 – 0,4  $\mu$ T.

Parmi les possibles effets du rayonnement électromagnétique sur la santé, Elia reconnaît sur son site (parfois de manière subliminale car la présence de cette mention a visiblement été à géométrie très variable durant la première phase de consultation) un risque statistique significatif de leucémie chez l'enfant causé par l'exposition prolongée aux champs magnétiques de basse fréquence générés par le réseau haute tension. À ce risque s'ajoutent des inconvénients considérés comme mineurs : « chatouillements superficiels sur la peau », « picotements », « bruits de crépitement – effet couronne »...

A part cela, les porte-parole d'Elia présents lors des différents conseils communaux ont invariablement tenu le même discours rassurant : il ne faut pas s'inquiéter davantage.

Rappelons que le CIRC, l'agence spécialisée de l'OMS pour la recherche sur le cancer, a classé les champs magnétiques d'extrêmement basses fréquences – ceux émis par les dispositifs de transport de l'électricité – parmi les facteurs possiblement cancérigènes pour l'homme. « Possiblement » car les études scientifiques n'ont pu jusqu'ici démontrer par-delà son caractère « possible » le lien existant entre l'électromagnétisme et les troubles de santé.

Ce que nous demandons, en tant que citoyens, ce n'est pas tant la preuve de ce lien, que celle d'une *absence* de lien. Autrement dit : qu'Elia prouve qu'il n'y en a pas. À ce jour, Elia ne le peut. Et ceci doit être suffisant pour mettre en cause l'intégralité d'un tel projet.

Si aucune preuve ne peut être scientifiquement apportée, *a contrario*, des observations semblent attester d'effets, inexplicables, certes, mais d'effets néanmoins. Chez les animaux, comme le bétail par exemple, on cite notamment l'augmentation des mammites, un stress modifiant le comportement, une surmortalité dans les élevages, des carences de divers ordres. Chez les humains : insomnie, nervosité ou agressivité accrue, acouphènes, maladies dégénératives comme le cancer ou le développement d'une hypersensibilité aux CEM et ondes électromagnétiques. Ces faits, s'ils ne peuvent être expliqués ou démontrés selon les protocoles scientifiques en vigueur, en appellent néanmoins au nécessaire principe de précaution.

**Plusieurs études légitimes** et reconnues apportent des précisions sur les distances minimales qu'il convient de respecter afin de limiter les risques sanitaires et particulièrement les cas de leucémies infantiles. (Source : [www.champs-electro-magnetiques.com/ondes/les-effets-biologiques-du-50-hz-40.html](http://www.champs-electro-magnetiques.com/ondes/les-effets-biologiques-du-50-hz-40.html))



- Officiellement publiée en 2005, l'étude de cas-témoins sur « le cancer de l'enfance » (leucémie), en lien avec la distance des lignes électriques haute tension en Angleterre et au Pays de Galles du Groupe de Recherche sur le Cancer Infantile de l'Université d'Oxford, a constaté une augmentation du risque cancérigène induit par la proximité des lignes électriques à haute et très haute tension. « Si l'on examine les tumeurs du cerveau et d'autres diagnostics, on constate que le risque de leucémie est de 69 % plus élevé que la moyenne si l'on se trouve à moins de 200 mètres d'une ligne à haute tension, et de 23 % plus élevé si l'on se trouve à une distance comprise entre 200 et 600 mètres d'une ligne à haute tension », soulignait le directeur de recherche Gerald Draper, ajoutant que le lien de cause à effet n'avait pas su être démontrée. (<https://www.criirem.org/lignes-et-transformateurs-electriques/etude-draper>)
- Une étude suédoise réalisée sur une population de 436.000 personnes vivant à moins de 300 mètres d'une ligne à haute tension (M. Feychting et A. Ahlbom, Institut de Médecine de l'Environnement, Institut Karolinska, Stockholm (Suède), "Cancers infantiles et champs magnétiques", 1992) confirme de façon accablante la liaison entre certaines maladies graves et le fait d'habiter ou de travailler à proximité de sources de champs électromagnétiques alternatifs de fort ampérage : lignes à haute tension, transformateurs, centrales électriques, etc. **Verdict : les risque de leucémie chez les enfants de moins de 15 ans est 2,7 fois plus important pour une exposition supérieure à 0,2 microtesla. Et 3,8 fois supérieure pour une exposition supérieure à 0,3 microtesla.**
- Une étude franco-canadienne publiée dans l'American Journal of Epidemiology (Theriault G., Goldberg M., Miller A.B., Armstrong B., Guenel P., Deadman J., Imbernon E., To T., Chevalier A., Cyr D., Wall C. : "Risque de cancer lié à l'exposition professionnelle aux champs magnétiques de très basse fréquence chez les salariés des compagnies d'électricité en Ontario au Québec (Canada) et en France : 1970-1989" confirme de façon nette les risques de leucémie (2,4 à 3,1 fois) et de cancer du cerveau chez les travailleurs exposés aux champs magnétiques alternatifs. De plus, cette étude (qui porte sur 220.000 travailleurs au sein de 3 compagnies d'électricité) confirme également l'existence d'un seuil d'exposition continue de 0,2 microtesla significatif. Ce seuil est le même que celui qui a été mis en évidence dans la plupart des études épidémiologiques.

Enfin, une étude belge publiée en mai 2010 dans la Revue de l'Electricité et de l'Electronique (REE) chercheurs de Université de Liège conduit, elle, à l'absence de liens formels entre les leucémies infantiles et les champs électromagnétiques des lignes à haute tension (<https://orbi.uliege.be/handle/2268/30249>). Le lien le plus plausible serait lié à des installations électriques dans les maisons. **Cette étude, qui s'appuie sur une revue de littérature et des tests effectués dans 90 maisons, a été financée par Elia. C'est elle qui sert de base pour le dossier de « La Boucle du Hainaut ».**

## 16. Une boucle nuisible pour l'économie locale, le tourisme et le patrimoine

Nous parlons de plus en plus d'**économie résidentielle** et de **développement local**. De plus en plus nombreux sont les citoyens ouvrant des gîtes et chambres d'hôtes. Les régions rurales se développent économiquement grâce aux activités touristiques. Celles-ci contribuent à la création d'emplois, notamment dans le secteur des services, et tendent à augmenter le niveau de vie et d'éducation. Les espaces ruraux proposent des activités touristiques reposant principalement sur la consommation d'« **aménités environnementales** » (calme, tranquillité, beauté des paysages). La demande touristique étant liée à la qualité environnementale des lieux de destination, les « empreintes physiques » des lignes THT peuvent engendrer une perte de la valeur d'usage des paysages ruraux pour les touristes qui s'y rendent et *de facto* entraîner un déclin de l'attrait de plusieurs villages.

La question de l'**impact visuel** est donc importante. Les pylônes de la « Balafre du Hainaut » viendront entacher le paysage hennuyer, riche, entre autres, de son patrimoine. Dans le dossier technique, un **seul design de pylône** est présenté : le pylône de ligne droite culminant à 60 mètres de hauteur avec 26 câbles. Elia omet, dans la question paysagère, de parler des pylônes plus imposants permettant les changements de direction et de contrer l'effet domino. Le citoyen ne voit donc pas dans ces gigantesques pylônes une opportunité économique, comme présenté par Elia, mais une « dénaturation » avec l'intrusion du béton et du métal dans le paysage.

Les propriétaires sont également des victimes directes de cette ligne THT. Les **biens** et terrains immobiliers à proximité des lignes à haute tension seraient dévalués de l'ordre de 15 à 30% jusqu'à 50% à moins de 100 mètres. Outre l'empreinte visuelle, les dévalorisations sont accentuées par un processus de « **stigmatisation** » des territoire accueillant ces infrastructures, dès la communication du projet. L'anticipation des nuisances peut se traduire par un excès de l'offre de biens (immobiliers ou fonciers) au regard de la demande, et entraîner de manière mécanique une baisse des prix.

Par rapport aux différents préjudices subis, la seule et unique réponse apportée par Elia, lors des différents Conseils communaux, se structure autour des fonds d'indemnisation. Dès lors les citoyens sont en droit de se demander si l'argent peut racheter le projet de toute une vie pour le bénéfice d'une société privée et de ses actionnaires.

## 17. Des dégâts irrémédiables sur l'environnement et le cadre de vie

Le bruit, source de pollution sous-estimée, amène également un inconfort. A proximité d'une ligne à très haute tension, un grésillement permanent de 50 décibels dû à **l'effet couronne** se fait entendre. Cette pollution sonore est accrue selon les conditions météorologiques (vent, taux d'humidité...).

Si le projet arrivait à son terme, il y aurait un **charroi continu** de véhicules pendant trois ans et une pollution engendrée par les machines (rejet de CO<sub>2</sub>, pollutions sonore et visuelle, poussières, détérioration des sols, production de ciment...).

En ce qui concerne **l'aspect écologique**, Elia dit se baser sur des études amenées par Natagora pour réduire l'impact des lignes à haute-tension sur l'avifaune en réalisant régulièrement « des missions de consultances ». Qu'en est-il de l'impartialité de Natagora, financée par une société privée ?

Outre l'impact carbone engendré par la production de la ligne, comme la détérioration des sols, les impacts écologiques restent nombreux. Les câbles engendrent un impact négatif sur les populations d'oiseaux migrateurs et sédentaires.

Par ailleurs, nous constatons une absence totale de considération, de la part d'Elia, pour les **zones sensibles**.

Par-delà les habitations et espaces communs (écoles, notamment) qui souffriront de la proximité de cette Boucle, **plusieurs éléments du patrimoine se situent dans un rayon de 2 kilomètres du périmètre de réservation sollicité**, et deux sites classés sont directement traversés. Rappelons que ces 2 kilomètres sont une valeur qu'il convient de respecter raisonnablement.

De la même manière, **7 Périmètres d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique (PICHE) se situent dans un rayon de 2 km du périmètre de réservation**.

**La Boucle croise également 306 points de vue remarquables** ! Ce chiffre à lui seul rend compte de la dégradation paysagère qu'elle occasionnera, irrémédiablement, au travers des communes les plus vertes du Hainaut.

**Le périmètre de réservation sollicité traverse en outre une réserve naturelle domaniale** (la Carrière de Restaumont au niveau du tronçon VIII) **et un site Natura 2000** BE32003 « Pays des Collines » (au niveau du tronçon I).

**Un grand nombre d'arbres et de haies remarquables se situent dans un rayon de 2 km du périmètre de réservation sollicité**. Cette proximité immédiate est en inadéquation avec le programme de plantation et de valorisation mené par la Wallonie, qui accorde des subsides pour encourager la plantation d'arbres et arbustes dont le rôle paysager est jugé primordial.

**Dans un rayon de 2 km autour de l'axe du périmètre de révision demandé, plusieurs industries SEVESO sont recensées.** La partie vulnérable d'une zone SEVESO est même directement traversée. Un des autres critères d'exclusion au tracé dont Elia n'a pas tenu compte : l'aéroport militaire de Chièvres, dont le couloir d'atterrissage des avions se voit traverser par le corridor.

Ces différents éléments rendent compte d'un envahissement non respectueux des zones d'exclusion et d'évitement, dommageable sur les plans paysagers, environnementaux, biologiques et patrimoniaux, notamment.

Notons par ailleurs qu'une analyse du dossier de base déposé par Elia rend compte que **la Boucle du Hainaut est en totale contradiction tant avec le Code de Développement Territorial qu'avec le Schéma de Développement du Territoire.** Pire, Elia prétend favoriser l'attractivité du territoire, sans parvenir à démontrer en quoi celui-ci profitera du projet, tout en entraînant son inattractivité du fait de l'appauvrissement régional (immobilier, notamment) qu'il entraînera.

**Le projet La Boucle du Hainaut semble mauvais sur la durée.** Est-ce ce type de développement durable que nous souhaitons pour les générations futures ? N'est-il pas temps de tenir un autre discours, de parler de réduction de consommation de nos besoins ? N'est-il pas temps de nous tourner définitivement vers une production locale plutôt que de nous détourner vers une production complètement délocalisée ? N'est-il pas temps de remettre l'humain et le bien-être au centre du débat, au lieu de gonfler le chiffre d'affaires d'une entreprise cotée en bourse ?

## 18. L'agriculture, du circuit court aux courts-circuits

Comme nous l'avons déjà spécifié, 91% du tracé concerne des terres agricoles. Dès lors, le secteur agricole est le plus impacté par ce projet. Comme si ces 91% de surfaces agricoles étaient du néant. Comme si les centaines d'agriculteurs à proximité directe de ce tracé n'étaient rien.

Notre mouvement est un mouvement citoyen et les agriculteurs en sont avant tout. Cessons de toujours vouloir diviser la société en mettant agriculteurs et citoyens sur deux niveaux. Ce n'est plus le cas. Ces agriculteurs sont souvent critiqués pour leurs pratiques, pour leurs véhicules lents sur nos routes, pour leur travail acharné à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit... Nous devrions plutôt les remercier de nous nourrir et d'entretenir notre magnifique cadre rural. Ils n'en peuvent plus. Ils ne veulent plus, une fois de plus, bénéficier d'une mauvaise image, celle de ceux qui accepteraient que leurs terres soient traversées/occupées par des lignes. Ils ne veulent pas nuire à leurs voisins. Ils ne veulent certainement pas non plus subir les désagréments

de ce projet que ce soit pour eux, vivant dans les corps de logis, ou leurs animaux tant dans les étables que dans les prairies.

**Les désagréments, quels sont-ils ?** A l'heure actuelle, très peu d'études se sont penchées spécifiquement sur les impacts engendrés par une ligne d'une telle puissance que celle du projet d'Elia. Une étude a été réclamée de la part d'agriculteurs présents lors des réunions aux prémices du projet. Elia s'est donc engagé à la réaliser. A l'apparition des résultats, il s'est avéré qu'il s'agissait en réalité d'une simple étude bibliographique : rien de spécifique aux lignes 380 kV et surtout à la capacité de transport de 6 GW. Ce n'est donc pas une étude en tant que telle.

Qu'y apprend-on malgré tout ? Qu'il n'y aurait pas d'effets directs des champs magnétiques sur le bétail. Il s'agirait d'effets dus à des courants de fuites (conséquences, eux, des champs magnétiques). Ceux-ci, en revanche, peuvent causer bien de problèmes (même si Elia répondra que ces soucis n'apparaissent que si l'installation électrique n'est pas en ordre : un peu facile comme réponse !) : diminution de la consommation d'eau, problèmes d'alimentation, problèmes de fécondité, troubles comportementaux, baisse de production laitière ou de développement... Soit des pertes nettes dans tous les cas. Nous y apprenons aussi qu'il existe des chiffres qui montrent une baisse de rendements sous les lignes. Une fois de plus des pertes nettes. Ajoutez à cela les surfaces réquisitionnées pour l'enfouissement de la ligne 150 kV (Ruien-Chièvres), les surfaces occupées par les pylônes : encore des pertes nettes (tant de revenus ramenés à la surface que de rachat de surface : double peine).

Comment voulez-vous que les agriculteurs (indépendants avant tout) puissent continuer à survivre dans ces conditions alors qu'ils subissent depuis de trop nombreuses années un enchaînement de crises, mais aussi les aléas climatiques ? Dès l'apparition de La Boucle du Hainaut, certains exploitants ont dû renoncer à des projets d'agrandissement (au risque de voir leur nouvelle étable se trouver sous la potentielle ligne). Ils ont donc également dû renoncer à leurs projets de carrières et de vie. Combien d'exploitations familiales feront faillite après cela ? Beaucoup trop.

## 19. Des citoyens sous haute tension

Au départ, de simples petits panneaux jaunes, disséminés aux abords de champs. Sans plus.

Il aura fallu un **réveil citoyen sans précédent** dans les 14 communes pour que chacun, depuis les simples riverains jusqu'aux autorités communales, prenne conscience du monstre industriel qui s'apprête à engloutir nos villages, nos campagnes, nos maisons, nos fermes, nos écoles...

**Une véritable course contre la montre** tant l'échéance pour prendre connaissance du dossier, le décortiquer et remettre un avis circonstancié, était proche : le 12 octobre, soit, quelques semaines à peine (dans le meilleur des cas) pour informer, interpeller, mobiliser sur cette future balafre dont personne ne mesurait encore les impacts. Et qu'Elia a incontestablement tenté de faire passer en douce.

Il aura fallu attendre le 10 octobre, soit deux jours avant l'échéance, pour que les 344 pages du dossier (et un dossier cartographique, malheureusement très incomplet) soient enfin mises en ligne sur le site de « La Boucle du Hainaut », où **seule une vidéo de présentation fait office de « séance d'information »**. Car ces séances ont quasiment toutes été annulées par Elia. On a en revanche pu voir deux de ses représentants passer de conseil communal en conseil communal formuler inlassablement des réponses standardisées aux centaines de questions posées par les élus.

### Première phase : la mobilisation de 14 comités

Durant la première phase d'avis de la procédure de demande de modification du Plan de secteur, la mobilisation s'est jouée au niveau local par la création de comités citoyens, spontanés et apolitiques. Avec, déjà, des passerelles entre les différents comités, grâce, notamment, aux réseaux sociaux qui ont solidement chauffé pendant cette période.

Objectif : faire ce qu'Elia a lâchement laissé tomber, à savoir, informer les citoyens sur le projet de « Boucle du Hainaut ». Leur expliquer, aussi, la nécessité d'exprimer leur avis, de poser leurs questions, d'envoyer leur courrier à la commune et d'interpeller au maximum les élus.

Comment ?

- Mise en place des comités citoyens.
- Création de multiples pages Facebook (on en compte plus d'une quinzaine regroupant un total de près de 20.000 membres).
- Lancement du site internet REVOLHT, dont les vidéos de sensibilisation et ses analyses techniques rencontreront un énorme succès.
- Des centaines d'heures de porte-à-porte dans les 14 communes, dans des conditions sanitaires difficiles, pour expliquer ce que signifient ces fameux « petits panneaux jaunes ».

- Plus d'une vingtaine de conférences et de séances d'informations où l'on compte parfois plus d'une centaine de riverains inquiets (et, déjà, révoltés).
- Distribution massive d'affiches, de bâches, construction de pylônes de sensibilisation... Sur 85 km, l'opposition unanime des citoyens ne peut échapper à personne !
- Présence sur les marchés, les foires...
- Rassemblements citoyens lors des conseils communaux et des CCATM.
- Des dizaines de permanences d'aide à l'écriture des lettres.
- Mise en place de dizaines d'urnes, de points de collecte des lettres...

Résultats ? Plus de 21.000 courriers, certains soulevant plusieurs dizaines de questions, envoyés aux services d'urbanisme des 14 communes. Et surtout (ce qui était loin d'être gagné, tant dans certaines communes, certains élus ne mesuraient pas l'ampleur de l'opposition au projet), 14 avis défavorables à « La Boucle du Hainaut » ! Une première victoire, mais le début d'un long combat qui ne faiblira pas.

## Deuxième phase : les 14 unis, jusqu'à Namur

Le dossier gagnant désormais Namur (la balle étant plus que jamais dans le camp du gouvernement wallon), la mobilisation citoyenne décide de passer à la vitesse supérieure. Cette fois, elle se fera ensemble. Les 14 comités, toujours très actifs localement, décident d'unir leur force et de créer le groupement citoyen REVOLHT (Réunir les Entités et Villages Opposés à la Ligne Haute Tension). Les objectifs sont clairs : perdurer dans le temps, prendre de la hauteur, affiner et muscler la stratégie pour chacune des échéances légales, multiplier et approfondir les analyses techniques jusque dans les moindres détails. Et surtout, continuer à informer les citoyens, désormais en attente de réponses concrètes.

Les moyens d'action, eux aussi, montent d'un cran :

- Création d'une ASBL.
- Coordination, actions communes et association avec les syndicats agricoles (FUGEA, FWA et FJA).
- Mise en place de plusieurs cellules de travail : groupe d'ingénieurs chargés de décortiquer le projet, communication, aspects légaux et juridiques...
- Rencontre avec les ministres (régionaux et fédéraux), les parlementaires wallons.
- Organisation d'événements.
- Communication à la presse.
- Information des citoyens
- Appui par un cabinet de conseil spécialisé.
- ...



## 20. « Boucle du Hainaut », Ventilus, même combat !

Ventilus est un projet mené actuellement par Elia en Flandre occidentale afin de relier le Nord de Bruges (éolien offshore) à Avelgem. Avelgem étant aussi le point de départ de « La Boucle du Hainaut ». Dans ce projet, on retrouve une partie de lignes enterrées mais aussi, à l'instar du projet qui nous concerne, des lignes aériennes de 380 kV pour une capacité de 6 GW (de nouvelles lignes sur 22 km et d'autres, plus petites, remplacées).

Comme nous, de nombreux citoyens se réunissent contre le projet Ventilus. Deux groupements contre le projet ont été fondés : « Burgerplatform leefbaar E403 » et « Begraaf Ventilus ». Ces groupes exigent que les conditions de transport et de production soient durables et socialement acceptables. Même si cela doit être plus cher ou nécessiter l'emploi de nouvelles technologies. Ils qualifient le projet comme une expérimentation incontrôlée sur la santé et ne se sentent pas entendus.

Mais nous les avons bien entendus et nous prévoyons prochainement des rencontres. **Leurs craintes et revendications sont similaires aux nôtres** : bien entendu la santé des habitants et des animaux, la volonté d'un environnement sain, l'absence de justifications sur la réelle besoins qui déterminent le dimensionnement du projet, les technologies avancées, un agenda caché (« Ventilus n'est que le début »)... **La majorité des communes s'est également prononcée en défaveur de ce projet.**

## 21. Trois raisons d'abandonner le projet

### Un projet superflu

Elia n'a pas réussi à établir la démonstration de la nécessité de ce projet qui apparaît dès lors totalement **surdimensionné et en contradiction totale** avec le sens de l'histoire, que ce soit en termes de choix de société ou d'innovations technologiques. Son dossier a été calibré en fonction de capacités de production et d'opportunités de commercialisation et non par rapport aux besoins réels en termes de consommation. Elia justifie « La Boucle du Hainaut » par de faux besoins locaux. Sous couvert d'utilité publique, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité vise exclusivement à renforcer sa position stratégique sur le marché européen de l'énergie.

### Des impacts colossaux

Le prix à payer pour servir les ambitions d'Elia est inacceptable. Outre les **dommages irréversibles** sur l'environnement, l'économie locale, l'agriculture, le tourisme, le patrimoine, le cadre de vie, il présente des risques élevés pour la santé (leucémies infantiles...) pour lesquels le principe de précaution est balayé d'un revers de la main. A lui seul, cet élément rend son dossier irrecevable.

### Un manque de transparence

Le dossier soumis par Elia est vague, incomplet, flou et faible. Réviser le plan de secteur sur cette base reviendrait à ouvrir la **boîte de Pandore**. Evoquant des « opportunités », sans être en mesure de les détailler, Elia n'a pas réussi à démentir que la modification du plan de secteur sollicitée pour réaliser « La Boucle du Hainaut » n'était en réalité que la première étape de futurs développements industriels susceptibles d'anéantir le cadre de vie de dizaines de milliers de personnes. Ce manque flagrant de transparence ne peut en aucun cas bénéficier du blanc-seing d'une quelconque autorité publique.

REVOLHT demande au gouvernement wallon d'assumer ses responsabilités et de rejeter la demande de révision de Plan de secteur introduite par Elia. « La Boucle du Hainaut » n'est pas un projet d'utilité publique. Il est par ailleurs nuisible et opaque. Et donc, irrecevable. Les groupements citoyens attendent un "non" formel et inconditionnel au projet. La seule alternative possible pour rencontrer les objectifs d'une transition énergétique réussie dans un monde durable est la ligne existante Avelin-Lonny.

**Liens utiles**

Le site Revolht :

[www.revolht.be](http://www.revolht.be)

Le dossier de base et le dossier cartographique de "La Boucle du Hainaut" :

<https://www.bouclerduhainaut.be/p/documents>

Le détail de la procédure :

[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/Revision\\_PS\\_procedure\\_DII48.pdf?fbclid=IwAR0-LrR0G15v\\_qqDLgxTVUlkIPeN8umioxvd6E4ZGjNLHJDbfOItSyr6kbb](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/Revision_PS_procedure_DII48.pdf?fbclid=IwAR0-LrR0G15v_qqDLgxTVUlkIPeN8umioxvd6E4ZGjNLHJDbfOItSyr6kbb)

La liste de tous les projets d'interconnexion en Europe, où « La Boucle du Hainaut » est clairement présentée comme un des maillons de ce réseau de flux massifs de transfert d'électricité (et non comme un levier de développement pour le Hainaut) :

<https://tyndp.entsoe.eu/tyndp2018/projects/projects>

[https://ec.europa.eu/ten/energy/studies/doc/2004\\_brochure/ten\\_e\\_priority\\_projects\\_2004\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/ten/energy/studies/doc/2004_brochure/ten_e_priority_projects_2004_en.pdf)

Contact presse : Virginie Margerin  
+32 (0) 497 591490  
[presse@revolht.be](mailto:presse@revolht.be)